

**>> Accueil / Employeurs : indemnisation des personnels militaires****L'indemnisation chômage des personnels militaires****Formalités et constitution du dossier****Première étape : avant la radiation des contrôles**

La dernière unité d'affectation informe le militaire de ses droits, des formalités à accomplir, et lui remet :

- >> 1 imprimé de demande d'indemnisation :  
[imprimé de demande d'indemnisation.pdf](#) 75 Ko, au format Adobe Acrobat
- >> 1 attestation de l'employeur destinée à l'ASSEDIC
- >> 1 état signalétique et des services
- >> 1 décision de radiation des contrôles de l'armée active
- >> la liste des pièces composant le dossier qu'il doit faire parvenir au CTAC de Bordeaux

**Deuxième étape : dès la radiation des contrôles**

Dès sa radiation des contrôles, et au plus tard dans les 12 mois qui suivent cette date, vous vous présentez personnellement auprès du pôle emploi de votre lieu de repli, et s'inscrit comme demandeur d'emploi. Suite à cette inscription, l'organisme lui délivre :

- >> 1 carte d'inscription comme demandeur d'emploi
- >> 1 notification de refus d'indemnisation
- >> 1 demande d'attestation mensuelle d'actualisation (DAMA)
- >> 1 historique de demandeur d'emploi et 1 imprimé de liaison lorsque la durée des services dans l'armée est inférieure à 5 ans et demi

Une fois ces documents obtenus du pôle emploi, le militaire constitue son dossier de demande d'indemnisation, en remplissant l'imprimé prévu auquel il joint les documents suivants :

- >> photocopie d'une pièce d'identité (permis de conduire non valable). Pour les personnes de nationalité étrangère, photocopie du titre de séjour en cours de validité.
- >> photocopie recto-verso de la carte d'inscription de demandeur d'emploi délivrée par le pôle emploi
- >> original de l'attestation de l'employeur destinée à l'ASSEDIC délivrée par la dernière unité d'emploi (ATTENTION ! conserver une copie)
- >> photocopie de l'avis d'imposition de l'année précédente
- >> notification de refus d'indemnisation du pôle emploi
- >> relevé d'identité bancaire ou postal
- >> demande d'attestation mensuelle d'actualisation (DAMA) délivré par le pôle emploi
- >> photocopie de la carte vitale ou attestation équivalente.
- >> photocopie de l'état signalétique et des services délivré par votre dernière unité d'affectation
- >> si vous percevez une pension, joignez une photocopie du certificat d'inscription au grand livre de la dette publique, et du premier avis de paiement de la pension
- >> si vous avez au moins 2 enfants à charge dont l'un d'eux est âgé de moins de 3 ans : adressez l'original de l'attestation de non perception de l'allocation parentale d'éducation délivrée par votre caisse d'allocations familiales (CAF)
- >> si vous avez au moins 1 enfant à charge âgé de moins de 3 ans : vous devez produire l'original de l'attestation de non perception du complément pour libre choix d'activité, délivrée par la caisse d'allocations familiales (CAF)
- >> si votre durée de service dans l'armée est inférieure à 5 ans et demi, produisez votre historique de demandeur d'emploi et votre imprimé de liaison (documents délivrés par le pôle emploi)

Le dossier constitué doit être envoyé, en recommandé avec accusé de réception de préférence, à :

Centre territorial d'administration et de comptabilité  
Division chômage  
Quartier Nansouty  
Rue de Bègles  
CS 21152  
33 068 BORDEAUX CEDEX

**Répartition des responsabilités****1 / Employeur :**

La dernière unité d'affectation informe le militaire de ses droits, des formalités à accomplir, et lui remet :

- 1 imprimé de demande d'indemnisation :  
[imprimé de demande d'indemnisation.pdf](#) 75 Ko, au format Adobe Acrobat
- 1 attestation de l'employeur destinée à l'ASSEDIC
- 1 état signalétique et des services
- 1 décision de radiation des contrôles de l'armée active
- la liste des pièces composant le dossier à faire parvenir au CTAC de Bordeaux

**2 / Intéressé :**

S'inscrit comme demandeur d'emploi

**3 / POLE EMPLOI :**

Inscrit le demandeur d'emploi et lui délivre :

- 1 carte d'inscription comme demandeur d'emploi
- 1 notification de refus d'indemnisation
- 1 demande d'attestation mensuelle d'actualisation (DAMA)
- 1 historique de demandeur d'emploi et 1 imprimé de liaison lorsque la durée de service dans l'armée est inférieure à 5 ans et demi

4 / Intéressé :

Expédie au CTAC sa demande d'indemnisation accompagnée des pièces nécessaires à sa prise en compte

5 / CTAC :

Analyse le dossier et demande les pièces manquantes

6 / Intéressé :

Expédie au CTAC les pièces manquantes

7 / CTAC : Notifie les droits ouverts

8 / Intéressé :

Pointe mensuellement en fin de mois

9 / POLE EMPLOI :

Edition d'une attestation mensuelle d'actualisation : décompte des jours du mois ouvrant droit à indemnisation

10 / CTAC :

Paielement mensuel

#### Les obligations de l'employeur

>> Informer le partant

>> Fournir les pièces utiles au demandeur d'emploi

Lien interne : [Le CTAC répond à vos questions en ligne](#)

Lien interne : [Télécharger les formulaires en ligne](#)

Lien interne : [Consulter les actualités](#)

Lien interne : [Contactez votre correspondant](#)

Copyright Ministère de la Défense 2008/